



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2020-5-12-10

Séance du vendredi 28 août 2020

DESIGNATION D'UN CONSEILLER DEPARTEMENTAL POUR REPRESENTER LE DEPARTEMENT DANS LES ACTES ETABLIS EN LA FORME ADMINISTRATIVE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES :

M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 1311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-5-12-5 du 6 novembre 2017 portant désignation d'un conseiller départemental pour représenter le Département dans les actes établis en la forme administrative par la Présidente du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-5-12-1 du 28 août 2020 portant élection de M. Rémy WITH à la présidence du Conseil départemental du Haut-Rhin,
- VU le rapport du 1er Vice-Président du Conseil départemental, |

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide, à l'unanimité, de ne pas désigner au scrutin secret, le représentant du Département du Haut-Rhin dans les actes établis en la forme administrative par le Président du Conseil départemental,
- Désigne M. Pierre BIHL pour représenter le Département du Haut-Rhin dans les actes établis en la forme administrative par le Président du Conseil départemental.

LE PRESIDENT



Rémy WITH

Adopté à l'unanimité